

2021

FR*wi* Ville
Stadt
BOURG

FRIBOURG

Tout. Simplement.

Bilan de législature

2026

Impressum

Édition

Ville de Fribourg
Conseil communal
Place de l'Hôtel-de-Ville 3
CH - 1700 Fribourg
www.ville-fribourg.ch/conseil-communal

Coordination

Ville de Fribourg
Secteur du marketing urbain et de la durabilité
Place de l'Hôtel-de-Ville 3
CH - 1700 Fribourg

Rédaction

Philippe de Weck
www.philippedeweck.com

Illustrations et mise en page

Céline Michel
Lava Graphics
www.lavagraphics.ch

Photographies

© Ville de Fribourg
Valentine Brodard

Impression

Ville de Fribourg
Centrale d'impression
Rue de l'Hôpital 2
CH - 1700 Fribourg

Sommaire

Avant-propos	6	
Objectif 1	La Ville de Fribourg assure un service public de qualité	8
Mesure 1.1	Développer les outils de participation pour la population	
Mesure 1.2	Renforcer les prestations aux guichets (physique et virtuel)	
Mesure 1.3	Partager la culture du développement durable au sein de l'Administration communale	
Mesure 1.4	Utiliser les ressources à disposition de manière efficace et efficiente	
Objectif 2	La Ville de Fribourg favorise l'intégration en tenant compte de la diversité	14
Mesure 2.1	Renforcer l'action sociale dans un esprit de transversalité	
Mesure 2.2	Développer une politique des quartiers	
Mesure 2.3	Accroître le contact avec les partenaires de terrain	
Mesure 2.4	Vivre le bilinguisme et s'ouvrir au plurilinguisme	
Mesure 2.5	Promouvoir l'utilisation d'un langage simple et incluant tout le monde	
Objectif 3	La Ville de Fribourg devient exemplaire en matière environnementale et énergétique	20
Mesure 3.1	Établir un plan climat	
Mesure 3.2	Valoriser le potentiel énergétique communal	
Mesure 3.3	Mettre en œuvre le programme Nature et paysage	
Mesure 3.4	Proposer une alimentation saine et écologique aux élèves	
Mesure 3.5	Mettre en œuvre la stratégie d'amélioration de l'éclairage du domaine public	
Mesure 3.6	Améliorer la gestion et la valorisation des déchets	
Objectif 4	La Ville de Fribourg poursuit un développement urbain harmonieux	28
Mesure 4.1	Réaliser les projets phares : quartier du Bourg, place de la Gare, piscine couverte, revitalisation de la Sarine	
Mesure 4.2	Achever la révision du plan d'aménagement local	
Mesure 4.3	Élaborer une stratégie de politique du logement et assurer sa mise en œuvre	
Mesure 4.4	Développer le réseau cyclable et les espaces piétonniers	
Mesure 4.5	Mettre en œuvre le plan de limitation de la vitesse à 30 km/h	

Objectif 5	La Ville de Fribourg favorise la formation et renforce son tissu économique	34
Mesure 5.1	Renforcer les contacts avec l'économie locale, par exemple via la mise en place d'un guichet unique	
Mesure 5.2	Élaborer une stratégie de politique foncière économique et assurer sa mise en œuvre	
Mesure 5.3	Définir une politique de l'enfance et de la jeunesse	
Mesure 5.4	Mettre à disposition des structures d'accueil attractives	
Mesure 5.5	Renforcer les partenariats avec l'Université et les hautes écoles	
Objectif 6	La Ville de Fribourg se profile et rayonne	40
Mesure 6.1	Définir une stratégie de marketing urbain et assurer sa mise en œuvre	
Mesure 6.2	Renforcer ses collaborations et partenariats dans les domaines de la formation, de la culture, du sport et du tourisme, notamment en offrant un soutien structuré aux organisateurs-rices de manifestations	
Mesure 6.3	Développer la place de l'art dans l'espace public	
Mesure 6.4	Permettre l'émergence de nouvelles idées et de nouveaux talents	
Et encore...		46
Conclusion		47

Pictogrammes



Étude : projet en phase d'étude ou d'idéation



Amélioration : augmentation de la qualité des prestations existantes



Création : projet en cours de réalisation ou lancement d'un nouveau projet



Début de projet : lancement concret du projet (après la phase d'étude)



Mise en œuvre : projet en phase de déploiement



Projet terminé : projet arrivé à son terme



Augmentation : extension des prestations existantes



Barre d'état : avancement d'un projet à long terme

Avant-propos

Au début de la législature qui s'achève, six objectifs ont été définis pour former le socle d'un programme de législature 2021-2026 placé sous le signe de la durabilité et de la concertation. En effet, intégrer la durabilité dans les habitudes de toutes et tous ne peut se faire sans réunir l'ensemble des parties concernées : associations, institutions, partenaires divers, citoyens·nes, etc. Car c'est ainsi que l'on assure la bonne mise en œuvre d'un programme de qualité, qu'il s'agisse de service public, d'intégration et de diversité, d'environnement et d'énergie, de développement urbain, de formation et d'économie ou encore de rayonnement.

Des exemples ? Un quartier, une place, un lieu ne se requalifie pas sans consultation ; c'est le cas pour le Bourg. Une prestation, une stratégie, une mesure ne se met pas en place sans contact avec le terrain ; c'est le cas pour le plan climat, la stratégie de durabilité, le renforcement de prestations en ligne, tout comme la réorganisation des structures d'accueil préscolaires. Voilà pourquoi il est si important de travailler ensemble à la construction d'un espace de vie attractif. Nous sommes donc heureux·ses de pouvoir partager avec vous le bilan d'une action qui est aussi la vôtre.

De plus, pour approfondir notre engagement, nous avons également été à la rencontre et collaboré avec d'autres acteurs·rices, économiques notamment, et d'organisations régionales comme les comités du Réseau santé de la Sarine (RSS), de l'Association régionale de la Sarine (ARS), de CORIOLIS Infrastructures, du Comité d'agglomération ou encore de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français (COSAHL), pour n'en citer que quelques-uns·es.

Il faut rappeler aussi que ce bilan de législature est une étape. Il offre un aperçu de l'action menée durant la législature écoulée et pose les jalons de l'action future, sans cesse enrichie, sans cesse renouvelée, du Conseil communal, dont les nouveaux objectifs seront définis dans le programme de la législature suivante.

Le Conseil communal



Conseil communal de la Ville de Fribourg

14 juillet 2023

Mirjam Ballmer

Thierry Steiert

Syndic

Elias Moussa

Laurent Dietrich

Vice-syndic



Pierre-Olivier Nobs



1

La Ville de Fribourg
assure un service
public de qualité

Mesure 1.1 : développer les outils de participation pour la population

Démarches participatives



La Ville de Fribourg multiplie les démarches participatives auprès des citoyens·nes dans diverses thématiques afin de prendre en compte leurs attentes et leurs besoins dans ses prises de décision. Dans ce cadre, des échanges ont été menés avec la population à travers divers projets tels que les requalifications de la rue de l'Hôpital et Pierre-Aeby, de la place du Petit-Saint-Jean et du quartier du Bourg (étape 2), ainsi que la transformation de la place Vignettaz-Daler, le plan d'aménagement de détail (PAD) Torry-Est et la rénovation du bâtiment B de l'école de la Vignettaz. Ces démarches concernent également la stratégie de la petite enfance, la nouvelle gouvernance des crèches et la réception des majoritaires. Il en va de même pour les projets de mobilité lors desquels les contacts avec les associations de quartier sont établis (instauration de zones à vitesse limitée, modération du trafic, sécurité sur le chemin de l'école).

Une démarche participative dédiée au projet de revitalisation de la place de sport et de rencontre au Schoenberg, à proximité du parc du Petit Renard, a pu se concrétiser par la réalisation des travaux fin 2025. Les propriétaires d'espaces verts de ce quartier seront

également approchés·es en 2026 pour échanger sur les évolutions du quartier. De la même manière, la population a eu l'occasion de participer à la réflexion sur le futur de MEMO, la biblio-ludothèque bilingue de la Ville, avant la publication du plan directeur « MEMO 2030 » en juin 2024.

L'Atelier et Labo urbain



Anciennement musée Gutenberg et désormais propriété de la Ville de Fribourg, L'Atelier propose depuis 2023 la location ou la mise à disposition d'espaces aux habitants·es et aux associations. Cette structure accueille notamment le Labo urbain, un outil de dialogue et de participation entre population et Autorités, qui voit son succès grandir avec une augmentation du nombre d'utilisateurs·rices (services de la Ville et de l'État, associations, entreprises, artistes, offices fédéraux, etc.). Tandis que la phase d'expérimentation se poursuit, l'ambition est de pérenniser cette structure, ce qui occasionnera une fermeture temporaire de deux ans pour pouvoir y mener des travaux de rénovation et d'adaptation.

Mesure 1.2: renforcer les prestations aux guichets (physique et virtuel)

Conseil des jeunes



Lancé en 2021 dans le cadre du programme « Paysage éducatif », le Conseil informel des jeunes est devenu officiellement en 2024 le Conseil des jeunes. Il est ouvert aux personnes âgées de 15 à 25 ans qui vivent, travaillent ou étudient à Fribourg et se réunit quatre fois par année. Chaque membre peut y partager ses idées, débattre, voter pour prendre des décisions et s'investir pour la vie à Fribourg.

Renforcement du guichet physique



Dans le cadre de l'harmonisation des horaires d'ouverture des principaux guichets communaux, un horaire continu a été mis en place le mercredi pour les guichets principaux de l'Administration communale et l'ouverture de la déchetterie a été étendue au samedi après-midi en plus du samedi matin, sans interruption. Ceci afin de s'adapter aux habitudes des citoyens et citoyennes.

À noter qu'un nouveau guichet physique a été créé au Service de la culture en 2025, sous forme de permanences, pour fournir des prestations de conseil et de soutien en lien avec ses activités. Enfin, en complément de l'ouverture matinale du samedi, MEMO ouvre désormais ses portes le samedi après-midi.



Développement de prestations en ligne

Intégration de près de 1 000 couches d'information au portail national (geocat.ch) qui sont dorénavant accessibles

au grand public. Enrichissement des fonctions et données de la maquette numérique 3D de la Ville de Fribourg.

Digitalisation des demandes d'attestation de séjour, de domicile et d'établissement, ainsi que des annonces de déménagement dans le cadre du projet DIGI-FR

Mise en place d'un nouveau système en ligne pour la gestion du programme des subventions énergétiques

— Création du portail numérique de l'emploi de la Ville



— Adoption du système eBill pour le paiement des factures envoyées par la Ville

Mise en place d'un guichet virtuel pour les demandes de subventions et appels à projets du Service de la culture. Cet outil est partagé avec les autres principales collectivités publiques du canton – il s'agit d'une première en Suisse

Ouverture d'un guichet virtuel pour certaines prestations de police, comme les demandes d'empiètement sur le domaine public, les autorisations de manifestation ou encore le paiement des amendes d'ordre

Mesure 1.3 : partager la culture du développement durable au sein de l'Administration communale

Adoption d'une stratégie de durabilité

La présente législature a vu s'achever plusieurs projets d'envergure dans le domaine du développement durable. Parmi les grandes réalisations enregistrées : l'adoption d'une stratégie de durabilité en hiver 2024-2025.



Dans ce cadre, la Ville a mis en place un observatoire de la durabilité, outil interne qui permet de suivre l'état d'avancement des engagements de durabilité au sein de l'Administration et sur le territoire communal, ainsi qu'un plan de propositions d'actions pour encourager les réalisations d'acteurs·rices locaux·les.

Parallèlement, un diagnostic de durabilité a été effectué pour l'ensemble de l'Administration communale.

La durabilité devient également un critère central dans les projets d'aménagement et de rénovation. Ainsi, le chantier de l'école de la Vignettaz, notamment la transformation de son bâtiment B, et le projet de requalification de la rue de L'hôpital serviront de projets pilotes dans le cadre de l'application des standards de la construction durable suisse (SNBS).

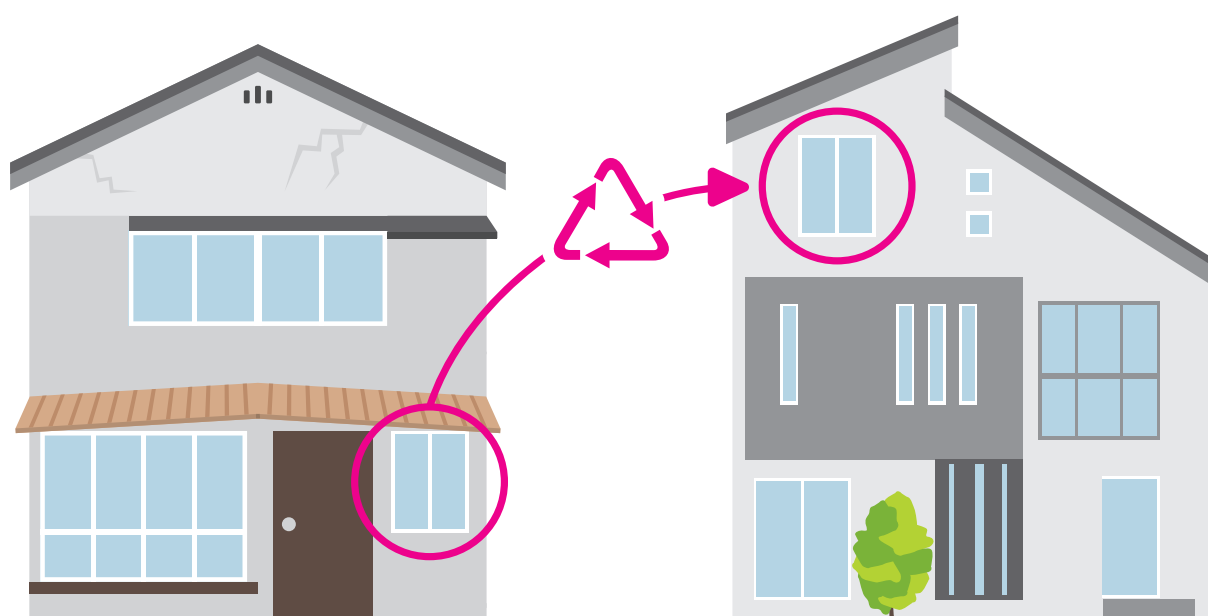
Mesure 1.4 : utiliser les ressources à disposition de manière efficace et efficiente

Des mesures pour favoriser l'économie locale et circulaire

La Ville de Fribourg cherche à systématiser l'emploi de matériaux durables et le réemploi de matériaux, notamment dans des travaux d'assainissement ou de construction : réutilisation des pierres de tuf (café des Arcades), récupération de fenêtres, stockage d'anciens pavés en vue d'une réutilisation (quartier du Bourg), redistribution et don de mobilier (aménagement de MEMO), utilisation du bois de la Ville et de la Bourgeoisie de Fribourg (bâtiment Batpol et mobilier urbain),

redynamisation du kiosque de la Vignettaz et sélection de prestataires et de fournisseurs-ses locaux-les.

Dans le prolongement de cet engagement, une partie du personnel de la Ville de Fribourg a suivi une formation sur l'économie circulaire en 2025. La mobilité partagée se développe également en ville avec la mise à disposition de vélos, de voitures et de vélos-cargos en libre-service, en collaboration avec des entreprises partenaires.





2 La Ville de Fribourg favorise l'intégration en tenant compte de la diversité

Mesure 2.1 : renforcer l'action sociale dans un esprit de transversalité

Programme d'intégration fribourgeois



La Ville de Fribourg a lancé son deuxième programme d'intégration pour la période 2024-2027 dans le but de renforcer la cohésion sociale et de favoriser la participation des personnes d'origine étrangère à la vie de la commune.

Ce programme s'articule autour des axes suivants : information, conseil, petite enfance, gestion de la diversité, vivre-ensemble et participation. Il propose également à la population des formations sur le vivre-ensemble, fruits d'une collaboration approfondie entre plusieurs services de la Ville.

Autres projets :

- Mise en place d'un programme de stages pour réfugiés-es au bénéfice d'un permis B ou C sur une base volontaire ;
- Adhésion, conjointement avec la Ville de Bulle et le Canton de Fribourg, à la Coalition européenne des villes contre le racisme (ECCAR) ;
- Identification des mesures existantes pour adapter les réponses aux besoins de jeunes en difficulté (16-25 ans) ;
- Création en cours d'un guichet « familles » pour centraliser l'ensemble des informations et des prestations pour les familles de la commune, y compris l'accompagnement social des familles futures bénéficiaires des prestations complémentaires.



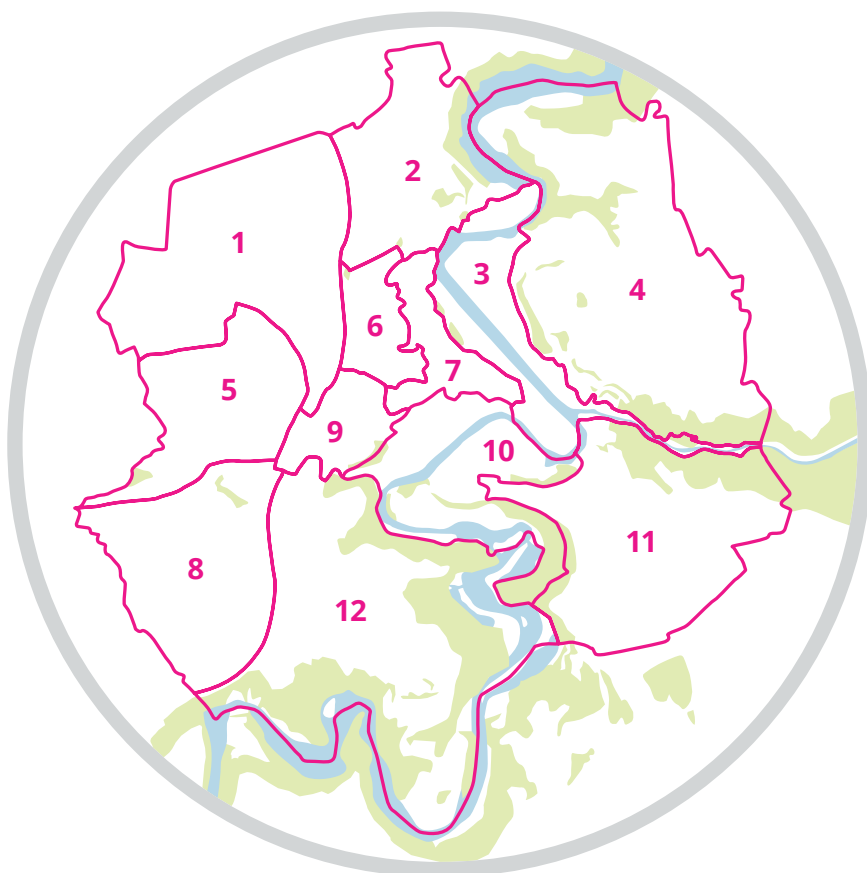
Mesure 2.2 : développer une politique des quartiers

Conférences et ateliers



Dans le cadre du développement de sa politique des quartiers, la Ville de Fribourg a organisé une série de conférences en 2024 et 2025 pour permettre à la population, à travers les associations de quartiers notamment, de prendre part à la définition d'objectifs et à leur mise en œuvre.

En parallèle, la délimitation des quartiers a été revue, en s'appuyant sur des indicateurs de comparaison qui permettront de mieux cibler les améliorations. L'Administration a également recensé les lieux communautaires et les besoins de la population afin d'intégrer ces éléments dans ses futures réflexions, en particulier dans le cadre de sa politique du logement.



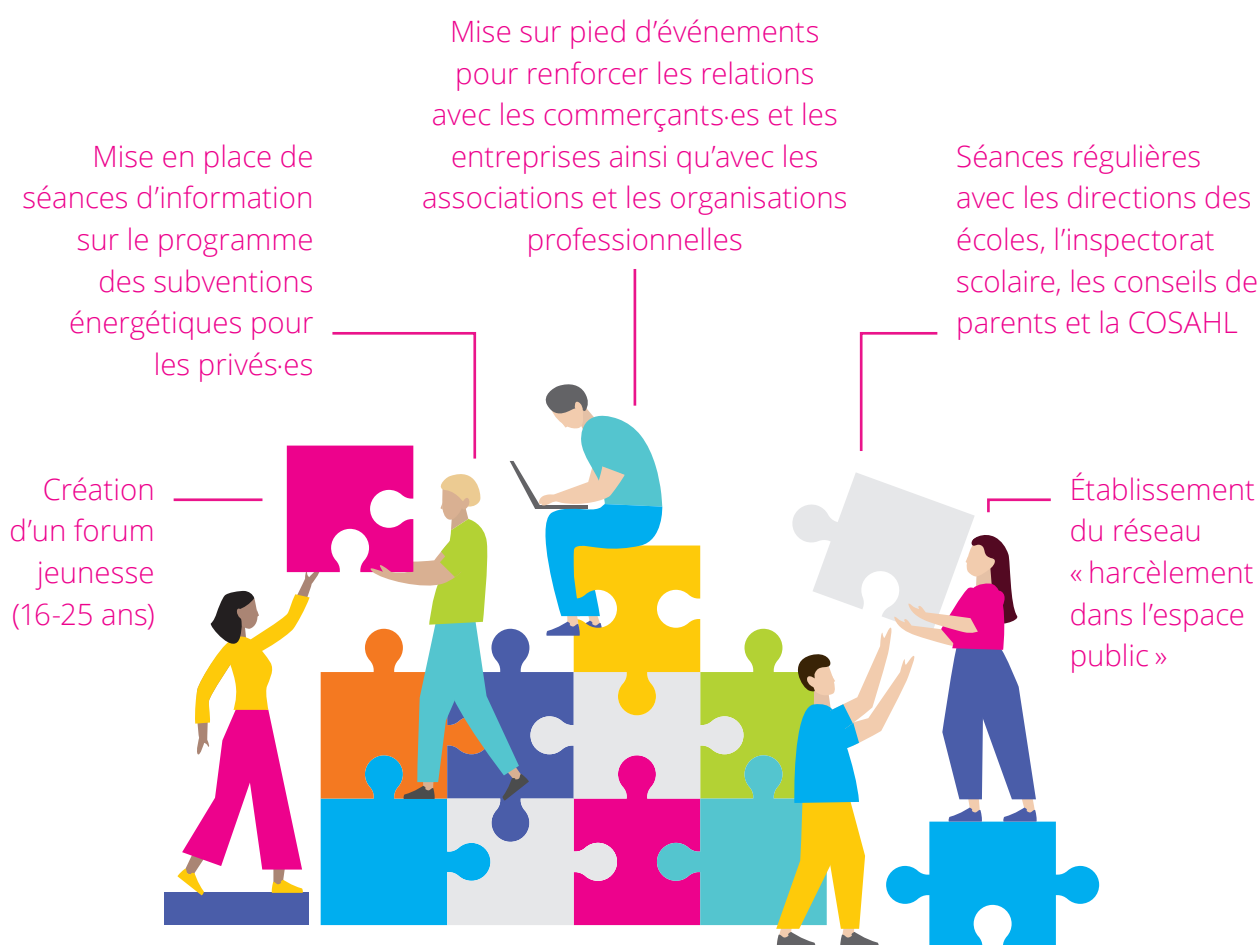
1. Jura-Torry
2. Palatinat
3. Auge
4. Schoenberg
5. Gambach-Guintzet
6. Alt
7. Bourg
8. Beaumont-Vignettaz
9. Places
10. Neuveville
11. Bourguillon
12. Pérolles

Mesure 2.3 : accroître le contact avec les partenaires de terrain



La Ville de Fribourg a renforcé son implication sur le terrain en allant à la rencontre de ses partenaires.

Elle a organisé dans ce cadre divers projets et événements pour favoriser les échanges.



Organisation du premier forum intégration et migration en présence de près de 300 personnes issues de la migration et de 20 acteurs-rices locaux-les liés-es à cette thématique

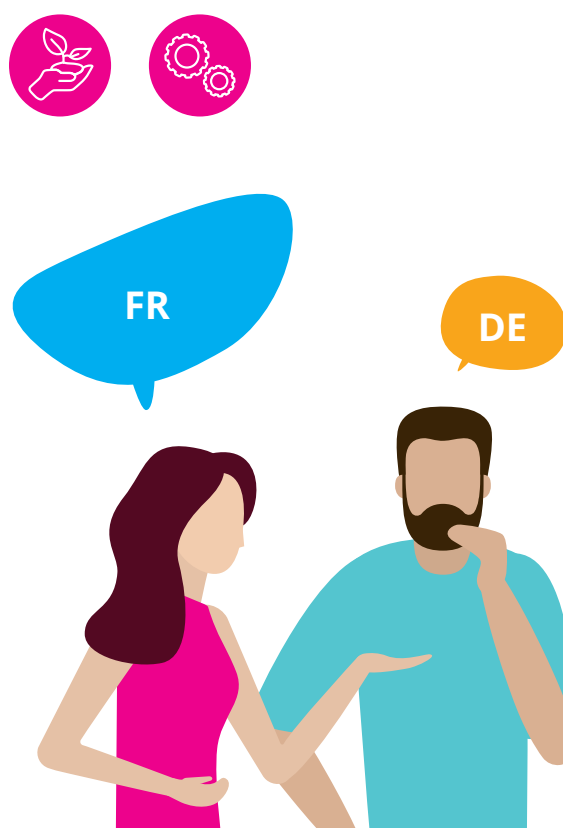
Travail de réseau dans le cadre des mesures sociales, comme la semaine du logement rassemblant un grand nombre d'acteurs-rices associés-es à cette thématique

Mesure 2.4 : vivre le bilinguisme et s'ouvrir au plurilinguisme

Consciente de l'importance de l'usage de la langue allemande et de son rôle en matière de cohésion, l'Administration communale renforce continuellement l'intégration de la langue partenaire dans son quotidien.

La Commission du bilinguisme a été créée en 2022. En tant que commission consultative, elle est appelée à proposer des mesures pour la promotion du bilinguisme, soutenir et assurer le suivi de projets dans ce domaine, évaluer la situation régulièrement et préaviser à l'intention du Conseil communal toutes les questions relatives au bilinguisme et aux langues en ville de Fribourg.

La Commission peut également formuler des propositions dans ses domaines de compétence. Dans le même ordre d'idée, la Ville de Fribourg a pu profiter du renouvellement de son identité visuelle pour se doter d'un logo bilingue.



L'importance donnée au bilinguisme a également mené à la pérennisation du projet de classes bilingues à l'école de la Vignettaz. À MEMO, un tiers des collections est en allemand, complétées par des ouvrages en huit langues provenant de LivrEchange et une collection en anglais. En outre, un tiers des animations culturelles se déroule en allemand ou en mode bilingue. En 2023, ces efforts ont valu à MEMO le prix cantonal du bilinguisme.

Mesure 2.5 : promouvoir l'utilisation d'un langage simple et incluant tout le monde



Après une série de formations sur le langage facile à lire et à comprendre (FALC) dispensées au sein de l'Administration communale, plusieurs supports de communication ont été adaptés afin de faciliter leur compréhension, notamment le contenu des pages les plus consultées du site web de la Ville. Certains documents et brochures ont également été conçus sur cette base (en français et en allemand).

En matière de communication officielle, l'application du langage épïcène et de l'écriture inclusive sont recommandées. La distinction de genre a de plus été abandonnée dans les formulaires administratifs où cela était possible.

Klapp, l'application de communication « écoles-parents » facilitant la gestion quotidienne des informations (activités extrascolaires, aide aux devoirs, etc.), possède désormais un traducteur intégré.





3

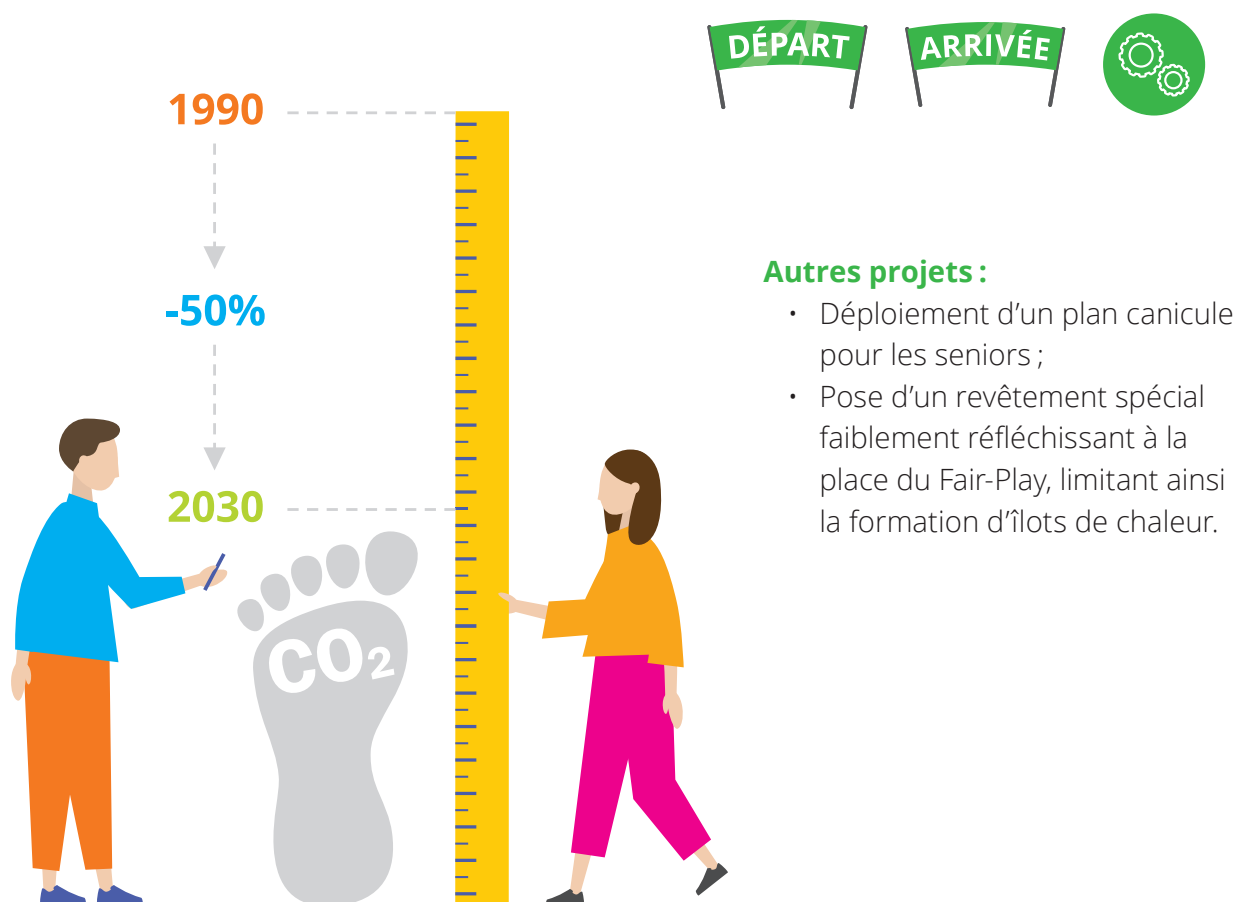
La Ville de Fribourg
devient exemplaire
en matière
environnementale
et énergétique

Mesure 3.1 : établir un plan climat

Validation des objectifs du plan climat

Les objectifs du plan climat visent la neutralité carbone à l'horizon 2047, avec une réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990. La Ville souhaite également diminuer de 45 % ses émissions hors territoire communal d'ici 2050 par rapport à 2022. En parallèle, elle vise la décarbonation complète de son parc automobile d'ici 2035 et de son parc immobilier, d'ici 2037.

Une brochure détaillant les lignes directrices de ce plan a été mise à disposition de la population en septembre 2025. Dans le prolongement de cette action, les citoyens·nes sont également invités·es à participer à l'effort commun en prenant part à des « laboratoires climat et durabilité » dédiés à la transition énergétique et à la consommation responsable.



Mesure 3.2 : valoriser le potentiel énergétique communal

Plusieurs projets lancés grâce à Particip



Plateforme d'investissement créée en 2023, Particip invite les habitants-es de la ville et les personnes intéressées à accélérer la transition énergétique locale en finançant, via des obligations, des projets comme l'installation de panneaux photovoltaïques sur des édifices publics.

Trois installations ont déjà été réalisées. Deux projets supplémentaires doivent encore être achevés en 2025.

Autres projets :

- Offre de conseils gratuits en matière de rénovation énergétique ;
- Poursuite du développement du chauffage à distance (CAD) en collaboration avec Groupe E ;
- Soumission au Conseil général du message pour la centrale de chauffe aux Neigles ;
- Réalisation d'un concept énergétique exemplaire sur le site sportif de Saint-Léonard ;
- Mise en place de quatre hubs de recharge pour voiture électrique de 3 places, totalisant 31 points de recharge ;
- Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'assainissement des installations de production de chaleur pour les bâtiments communaux visant la transition aux énergies renouvelables ;
- Mise en place d'un programme de subventions énergétiques varié ;
- Rénovation des bâtiments communaux selon la planification Stratus ;
- Obtention du label Cité de l'énergie Gold en 2021 et confirmation en 2025, avec un score encore plus élevé, plaçant Fribourg parmi les meilleures villes de Suisse.



Fribourg
La transition en action

Mesure 3.3 : mettre en œuvre le programme Nature et paysage



Regroupant une cinquantaine d'actions et d'études en faveur de la nature et du paysage, le PNP permet à la Ville de disposer d'une feuille de route claire et transversale pour coordonner ses engagements et mettre en œuvre la stratégie paysage du PAL. Élaboré en 2022, ce programme a déjà permis de lancer de nombreuses initiatives comme l'élaboration d'un diagnostic et d'objectifs en matière de biodiversité, la collecte de données « canopée » et « îlots de chaleur », permettant l'élaboration d'une liste d'arbres d'avenir recommandés pour la plantation sur domaine public comme sur domaine privé. Un plan de végétalisation est, lui, en cours de création.

Des mesures de sensibilisation auprès des propriétaires privés-es en faveur de la biodiversité ou encore la création de jardins partagés ont été réalisés. Une étude sur les abeilles sauvages ainsi que la poursuite de l'action « Un arbre pour votre enfant » ont également été effectuées.

Autres projets :

- Végétalisation de places et de surfaces (route de la Gruyère, avenue Jean-Gambach, route des Arsenaux, rue des Charmettes et place Liselotte-Spreng) ;
- Démarche participative pour définir les conditions de réalisation d'une classe en extérieur (projet École dehors) dans le cadre de la rénovation du bâtiment B de l'école de la Vignettaz ;
- Démarche participative pour réaménager la cour d'école de la Villa Thérèse, au Schoenberg, selon les objectifs du programme national « court verte » ;
- Création d'un jardin communautaire à l'école du Jura.





Mesure 3.4 : proposer une alimentation saine et écologique aux élèves



Internalisation de la cuisine scolaire

Engagée de longue date pour une alimentation durable, la Ville de Fribourg a intégré dans son organisation la préparation de quelque 600 repas pour les accueils extrascolaires (AES) ainsi que pour les cycles d'orientation de Jolimont, du Belluard et de la DOSF. L'objectif : mettre en place une restauration collective durable. Labelisée « Cuisinons notre région »

et « Fait Maison », la gastronomie scolaire propose chaque semaine des menus végétariens et carnés. À noter que les AES sont également labélisés « Fourchette verte Ama Terra ». La médecine scolaire a par ailleurs diffusé au sein des AES des supports pédagogiques pour favoriser l'apprentissage de la diversification alimentaire.



Mesure 3.5 : mettre en œuvre la stratégie d'amélioration de l'éclairage du domaine public



Validation du plan lumière

Après avoir mené des expérimentations auprès de la population, la stratégie lumière a été validée en 2023. Le parc d'éclairage public va donc progressivement être adapté en fonction de ses recommandations. Les effets seront pleinement déployés lorsque le plan lumineux sera validé. En parallèle, la Ville de Fribourg a mis en œuvre l'obligation de l'extinction des enseignes publicitaires et de l'éclairage dans les commerces conformément à la loi sur l'énergie (LEn).



Mesure 3.6 : améliorer la gestion et la valorisation des déchets

Avant-projet du règlement des déchets en consultation



Destiné à organiser le tri, la collecte et l'élimination des déchets sur le territoire communal, le règlement des déchets fait actuellement l'objet d'une refonte. Un avant-projet a été transmis à l'échelon cantonal ainsi qu'à la surveillance des prix pour consultation.

Plus concrètement, un projet pilote de collecte des déchets verts et alimentaires se tient au quartier du Jura. Les résultats permettront d'avoir une meilleure compréhension des possibilités de traitement de ces déchets.



4

La Ville de Fribourg
poursuit un
développement
urbain harmonieux

Mesure 4.1 : réaliser les projets phares



Requalification du quartier du Bourg

Chantier de la décennie, la transformation du quartier du Bourg achève sa première mue. Les abords de la cathédrale avec leur nouveau revêtement pavé ont été inaugurés en juillet 2025. La finalisation des travaux de cette première étape, qui comprend également la relocalisation des places de stationnement à la route de Bourguillon, a eu lieu en septembre 2025. Quant à l'étape 2, qui inclut la place des Ormeaux, le secteur de la place de Notre-Dame, le périmètre environnant l'Espace Jean Tinguely - Niki de Saint Phalle, la rue du Pont-Muré et la place Nova-Friburgo, sa mise à l'enquête se fera en 2026.



Piscine couverte – H2léo

Après plusieurs études techniques et la consultation de partenaires externes pour prendre en compte leurs besoins – communes voisines, État de Fribourg, Université, hôpital (HFR) – le Conseil communal a choisi la variante proposant un bassin de 50 mètres avec huit lignes d'eau. Un·e directeur·rice de projet immobilier et sportif va être engagé·e au sein de la Ville pour gérer ce projet d'envergure dans le cadre d'une gouvernance qui doit encore être définie. Le planning estimatif envisage une ouverture à l'horizon 2032-35.

Revitalisation de la Sarine

Projet visant à ramener la dynamique alluviale proche de son état naturel tout en ouvrant de nouveaux espaces de loisirs et de convivialité, la revitalisation de la Sarine poursuit sa phase d'étude avec un deuxième examen préalable planifié pour 2026, le projet ayant été modifié sur demande de la Confédération à la suite du premier examen préalable.

Requalification de la place de la Gare



Destiné à accompagner la modernisation de la gare de Fribourg et à améliorer la qualité de espaces publics, le projet de réaménagement du secteur de la Gare - périmètre 1 (parvis et avenue de la Gare), pour l'instant bloqué en raison du traitement des oppositions, ne démarrera finalement pas avant 2028. Les études relatives au périmètre 2 (avenue de Tivoli, rue Pierre-Kaelin et place Jean-Tinguely) se poursuivent avec l'examen préalable mené en 2025. La mise à l'enquête est prévue pour 2026. L'esplanade de l'ancienne gare a fait l'objet d'une étude de faisabilité. Les études de projet sont en cours. Sa réalisation ne devrait pas intervenir avant 2028. Quant à l'esplanade de la Poste. Les travaux de réaménagement ont débuté en octobre 2025.

Aux abords de la gare, les développements se poursuivent : du côté de Tivoli, la première vélostation de la ville a été mise en service ; à l'ancienne gare, la vélostation provisoire est en service depuis le mois de mai 2025 et le passage sous-voies piétonnier reliant la route des Arsenaux au quartier de Beauregard a été inauguré en septembre 2024. Le réaménagement complet de l'interface

Richemond, point de convergence entre les avenues du Midi, de Beauregard et la rue Louis-d'Affry, a quant à lui été finalisé en mai 2025.

Richemond :



Autres projets :

- Place du Pertuis et route de la Neuveville : les travaux ont été achevés en avril 2025 ;
- Assainissement des ponts de Zaehringen et de Saint-Jean ;
- Rue Pierre-Aeby : la rue réaménagée a été inaugurée en juin 2024 ;
- Lancement de l'enquête publique pour la place Vignettaz-Daler ;
- Transagglo : la demande préalable a été lancée en automne 2025 ;
- Voie verte : le chantier a débuté en décembre 2025 ;
- La rénovation de la place de jeux du Domino s'est achevée en octobre 2024 ;
- La place Barbe-Schinner a été inaugurée en automne 2025 ;
- Les premiers aménagements transitoires favorisant les îlots de fraîcheur ont été déployés en ville en mai 2025.

Mesure 4.2 : achever la révision du plan d'aménagement local (PAL)



Définissant le cadre à long terme des futures évolutions du territoire communal, le nouveau PAL a été adopté par le Conseil communal le 4 juin 2024. Il est actuellement examiné par les Autorités cantonales pour une approbation finale attendue pour 2027 ou 2028. Avant la transmission du dossier

au Canton de Fribourg, cinq mises à l'enquête publique ont été lancées. Celles-ci intègrent notamment des objectifs liés au patrimoine, à la nature, au paysage et à la mobilité.

Mesure 4.3 : élaborer une stratégie de politique du logement et assurer sa mise en œuvre



Validée par le Conseil communal en juillet 2025, la nouvelle politique du logement de la Ville de Fribourg poursuit trois objectifs : valoriser une ville intergénérationnelle, favoriser une ville socioéconomiquement mixte et développer une ville durable en privilégiant notamment des modes de vie urbains et écologiques. Pour répondre aux défis identifiés, le Conseil communal a défini huit priorités d'action : renforcer la coordination des différentes politiques publiques ; rénover et assainir le parc existant ; faciliter la mobilité

résidentielle pour mieux utiliser les grands logements ; construire du neuf de qualité ; accompagner la transformation et la rénovation en encourageant la qualité en zone de faible et de moyenne densité ; initier des projets pilotes exemplaires ; développer des espaces de quartier vivants ; améliorer l'offre de services. La réussite de cette politique passera par des mesures concrètes, organisées autour de cinq axes d'action : communiquer, accompagner, développer, réglementer et évaluer.

Mesure 4.4 : développer le réseau cyclable et les espaces piétonniers

Réseau cyclable



Le réseau cyclable – en d’autres termes les bandes et pistes cyclables, les voies de bus partagées, les voies mixtes piétons·nes-vélos – a été développé en ville de Fribourg pour atteindre à ce jour environ 40 km, soit une augmentation de 20 % durant la législature.

Mesure 4.5 : mettre en œuvre le plan de limitation de la vitesse à 30 km/h



Effective depuis le mois d’octobre 2023, la limitation de la vitesse à 30 km/h sur certains axes concerne à ce jour 60 % des routes du territoire communal (ce qui représente 75 % des routes communales).



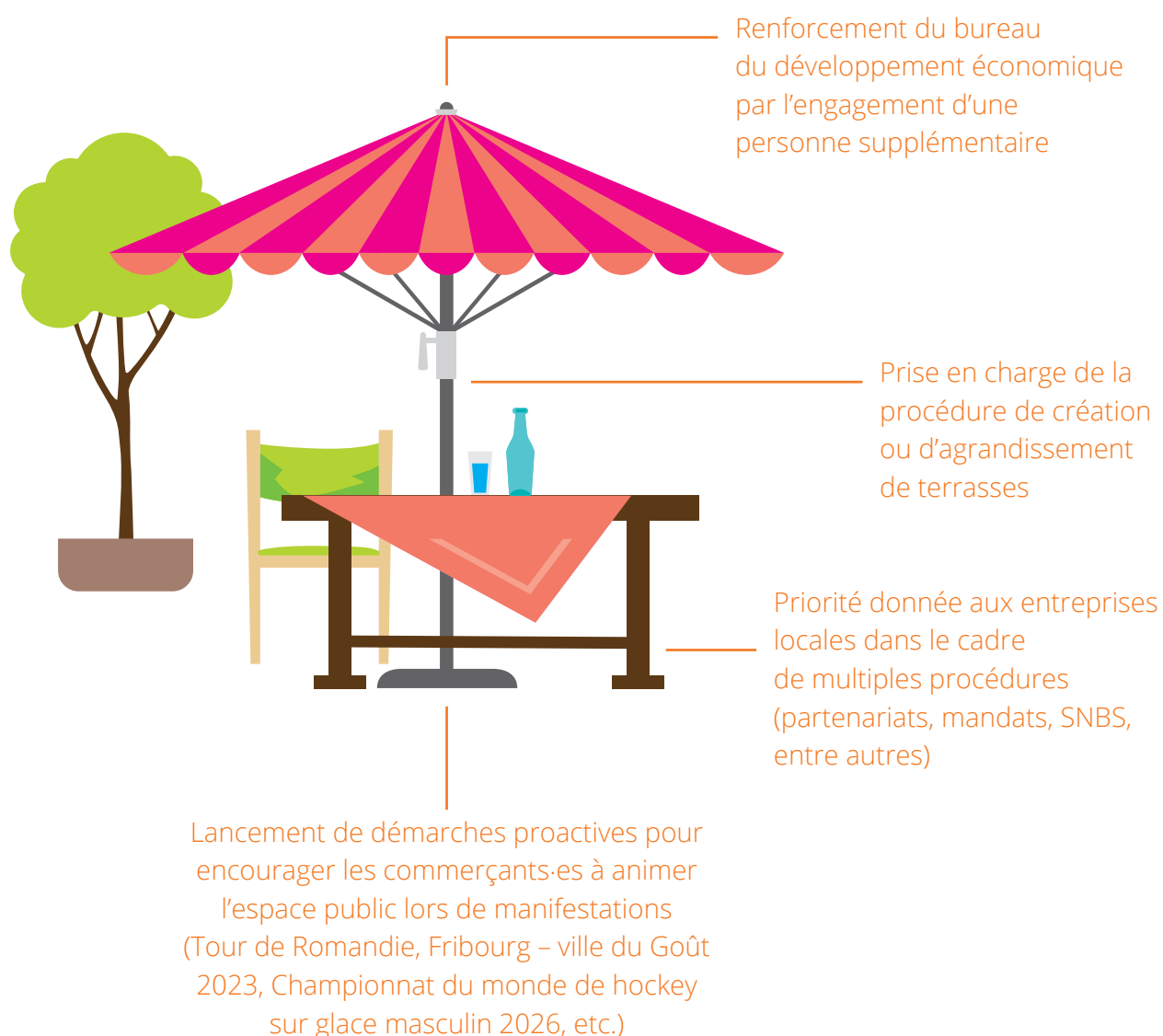


5

La Ville de Fribourg
favorise la formation
et renforce son tissu
économique

Mesure 5.1 : renforcer les contacts avec l'économie locale, par exemple via la mise en place d'un guichet unique

Les contacts entre les acteurs·rices de l'économie locale et la Ville ont été renforcés à travers divers projets :



Mesure 5.2 : élaborer une stratégie de politique foncière économique et assurer sa mise en œuvre



Après l'entrée en vigueur en 2023 du règlement d'utilisation du fonds de politique foncière active, la Ville de Fribourg a fait l'acquisition de plusieurs biens immobiliers, dont le bâtiment de L'Atelier (ancien musée Gutenberg), la parcelle du restaurant Saint-Léonard et un local au sein de Beaumont-Centre. Pour mettre en œuvre la politique foncière au niveau opérationnel, un coordinateur immobilier a été engagé, dans le but également de faciliter les processus de gestion du patrimoine immobilier communal. La politique foncière active a pour buts de contribuer, dans le rôle de propriétaire foncier,

à la politique de l'habitat et du logement, à la politique du développement économique ainsi qu'à la création de projets d'utilité publique, tout en cherchant à se créer des réserves de terrain afin d'assurer ses besoins en infrastructures en soutenant un développement équilibré de son territoire communal. La stratégie de développement économique, en cours de révision, englobera ainsi la stratégie de politique foncière économique.

Mesure 5.3 : définir une politique de l'enfance et de la jeunesse



Publication de la stratégie petite enfance

En 2025, la politique de l'enfance et de la jeunesse a été actualisée. Elle intègre désormais une stratégie petite enfance, dévoilée en juin 2025.

Brochure enfance et famille

Un support de communication à l'intention des familles, en particulier aux parents issus de la migration, a été édité pour les informer sur les offres qui leur sont dédiées en ville de Fribourg. La brochure sera régulièrement actualisée et distribuée lors d'événements dédiés à la jeunesse et aux familles.

Mesure 5.4 : mettre à disposition des structures d'accueil attractives

La législature a été marquée par une croissance de la demande en matière d'accueil extrascolaire (AES). Afin d'y répondre, 160 places supplémentaires ont été créées. Pour garantir également la qualité, des mesures d'ordre organisationnels et de renforcement ont été décidées. En outre, l'accueil extrascolaire a intégré le Plan directeur des infrastructures scolaires afin d'assurer une bonne planification et d'anticiper l'évolution des besoins et de la demande.

Quant aux structures d'accueil de la petite enfance (crèches, familles de jour, garderies, écoles maternelles et ateliers d'éveil), leur gouvernance a été revue. Celles-ci seront à l'avenir placées sous l'égide d'une fondation de droit privé afin de renforcer l'efficacité générale du système. La révision du règlement communal concerné sera soumise en 2026 au Conseil général.

D'autre part, la Ville de Fribourg met à disposition des interprètes pour faciliter la communication entre les écoles et les familles issues de la migration, pour soutenir leur intégration ainsi que celle de leurs enfants. Cette mesure a été élargie aux structures d'accueil de la petite enfance.



Mesure 5.5 : renforcer les partenariats avec l'Université et les hautes écoles



Poursuite et intensification des collaborations et des projets :

- Haute école de gestion Fribourg (HEG-FR) : dotation du prix de l'innovation durable dans le cadre de l'innovation challenge pour encourager l'entrepreneuriat étudiant ;
- Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA-FR) : création d'une maquette 3D de la ville, collaboration dans le domaine de la mobilité ;
- Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) : collaboration pour l'exposition en plein air « Format mondial » pendant l'été 2025 ; collaborations diverses à L'Atelier.
- Université de Fribourg : mise à disposition d'espaces d'exposition à L'Atelier, valorisation du Food Research and Innovation Center, participation à Explora (journée portes ouvertes de l'UniFR), présence au Career Forum et aux Starting Days, accueil de résidences artistiques organisées par le Service de la culture, collaboration dans le cadre du Championnat du monde de hockey sur glace masculin 2026 de la Fédération internationale de hockey sur glace.

Par ailleurs, la Ville de Fribourg, via ses services, continue à engager des stagiaires issus-es des hautes écoles. Elle prend part à cet effet, chaque année, au salon de recrutement Career Forum, organisé par l'Université de Fribourg, afin de nouer des contacts avec la relève de demain.

Ses collaboratrices et collaborateurs spécialisés dispensent également des

cours et des formations dans diverses institutions, notamment auprès de l'Université et de la HEIA-FR. Enfin, depuis janvier 2024, la Ville participe avec l'Université et la HES-SO Fribourg au groupe de travail sur le bilinguisme. Ces trois entités ont notamment créé un stand commun lors de la Seisler Mäss en 2025 pour promouvoir les hautes écoles de la Ville auprès du public singinois.





6 La Ville de Fribourg se profile et rayonne

Mesure 6.1 : définir une stratégie de marketing urbain et assurer sa mise en œuvre



La stratégie de marketing urbain définissant les lignes de force à valoriser pour faire rayonner Fribourg a été validée par le Conseil communal en décembre 2024, pour une mise en application dès 2025. La gastronomie demeure dans ce cadre un des principaux leviers de créativité pour le chef-lieu cantonal et sa région.

En témoignent la désignation de Fribourg comme capitale suisse du goût en 2023, ainsi que son intégration la même année au Réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU) dans le domaine de la gastronomie.



Crédit Photo : Bytheway.studio

Mesure 6.2 : renforcer ses collaborations et partenariats dans les domaines de la formation, de la culture, du sport et du tourisme, notamment en offrant un soutien structuré aux organisateurs et organisatrices de manifestations

NOVA – Les rendez-vous de l'hiver



Visant à animer le centre-ville à l'occasion des fêtes de Noël, le projet NOVA – Les rendez-vous de l'hiver a achevé ses deux premières éditions sur un bilan très positif. Ce résultat est le fruit d'échanges, de collaborations et d'ateliers entre divers-es acteurs-rices locaux-les (Ville de Fribourg, entre-

prises locales, organisateurs-rices de marchés et d'événements, office du tourisme, artisans-nes, GastroFribourg, etc.) pour programmer et coordonner les manifestations de fin d'année avec, comme centre névralgique, la place Georges-Python.



Concept de durabilité pour les manifestations

Le nouveau règlement de police entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025 offre de précieux soutiens aux organisateurs·rices, notamment par l'exonération de taxes et d'émoluments pour les associations locales, ainsi que par l'application du concept de durabilité dans le cadre de manifestations.



Fribourg / Freiburg Ticket



La Ville a lancé en 2024 le projet pilote Fribourg / Freiburg Ticket, offrant les transports publics dans la zone 10, ainsi qu'une entrée aux piscines de la Motta et du Levant à partir d'une nuitée réservée dans un hôtel sis sur le territoire communal. En 2025, pour augmenter le taux d'adhésion, la promotion de l'offre a été renforcée par la présence d'une bannière dans la signature électronique des hôteliers·ères ainsi que par la création d'un visuel à placer dans la réception des hôtels.

Manifestations sportives

Le nouveau plan directeur des sports a défini des objectifs visant l'accueil de manifestations sportives d'envergure locale, nationale et internationale. Par exemple, la Ville prépare la venue du Championnat du monde de hockey sur glace masculin en mai 2026, en collaboration avec l'État de Fribourg et le HC Fribourg Gottéron.

Mesure 6.3 : développer la place de l'art dans l'espace public

Projets artistiques en ville



La Ville de Fribourg, via le Labo urbain notamment, propose l'utilisation temporaire de lieux pour des initiatives et des réalisations artistiques. À titre d'exemple, elle a mis à disposition dans l'espace public trois zones artistiques dans le cadre de NOVA – Les rendez-vous de l'hiver. Elle organise également, seule ou avec d'autres partenaires, des événements comme le centenaire de la naissance de Jean Tinguely, les Journées de la culture ainsi que des expositions en collaboration avec d'autres communes fribourgeoises.

Plusieurs projets artistiques dans l'espace urbain sont en cours de réflexion : notamment à la place du Petit-Saint-Jean, dans le cadre de la requalification de cet espace, ainsi que sur la nouvelle place de la Gare requalifiée. Le prochain message au Conseil général sur le « pour-cent culturel » permettra également d'allouer dans ce cadre une nouvelle enveloppe budgétaire pour développer l'art dans l'espace public.

Deux nouvelles tables artistiques



La collection de tables artistiques s'enrichit de deux nouvelles réalisations : la Tablançoire, inaugurée dans le parc du Domino, et une seconde, planifiée à la terrasse du funiculaire.

Mesure 6.4 : permettre l'émergence de nouvelles idées et de nouveaux talents

Appel à projets



La Ville a lancé deux appels à projets. Le premier, « Ville plurielle », lancé en 2023, est axé sur les thèmes de l'interculturalité, du sport et de l'art. Le deuxième, intitulé « Créativité et gastronomie », a été lancé en 2024 pour encourager les acteurs·rices de la gastronomie, de la culture, du sport, du social et/ou du tourisme à collaborer. À ce jour, ils ont permis de soutenir plus de 40 porteurs-ses de projets.

Lancé par le Service de la culture, un appel à idées a permis de soutenir 12 propositions artistiques dans le cadre de l'année du centenaire de Jean Tinguely en 2025.



Et encore...

- Mise en place du contrôle des finances qui réalise des activités d'audit interne visant à l'amélioration continue du fonctionnement de l'Administration ;
- De nombreuses initiatives de sensibilisation, par exemple : semaine d'actions contre le harcèlement dans l'espace public, ateliers de cuisine pour les classes de 6H à 8H, présence et nettoyage des Grand-Places après la fête estudiantine de fin d'année scolaire ;
- Développement des activités sur le site sportif de Saint-Léonard, ainsi qu'à la piscine de la Motta et création du Journal de la Motta ;
- Élaboration et adhésion à la Charte de l'alimentation durable des communes suisses en collaboration avec les Villes de Bâle, Berne, Genève, Lausanne, St-Gall et Zurich ;
- Adhésion à l'Alliance suisse pour le climat.



Conclusion

Projets achevés, développements en cours, objets en consultation : le bilan du programme de législature 2021-2026 vous aura donné, nous l'espérons, une image plus précise des avancées réalisées au cours de ces cinq dernières années par la Ville de Fribourg, mais aussi de certains écueils inhérents à l'action politique.

Ceci ne doit toutefois pas nous empêcher de souligner l'effet positif d'un grand nombre d'autres mesures et actions.

Parmi celles-ci, citons les nouveaux espaces de L'Atelier mis à la disposition de la population, l'impact positif de l'introduction du 30 km/h au niveau du bruit et de la qualité de vie, ou encore des services plus transversaux et mieux ciblés, pour l'enfance et la jeunesse notamment.

En parallèle, le développement d'une future stratégie de politique foncière va nous permettre de favoriser le développement économique et les contacts avec les acteurs et actrices de terrain se sont accrus pour améliorer la qualité de vie de la population. Autant d'éléments qui nous invitent à poursuivre nos efforts, pour le bien-être de toutes et de tous.

Le Conseil communal

